

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

**ACCOMPAGNANT(E) DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)
et AESH-CO (ULIS) employés par la DSDEN 93 (DIPASS 2)**

AUTORISATIONS D'ABSENCES DIVERSES OU CONGÉS DE MALADIE ORDINAIRE

(à établir en 1 exemplaire et **à transmettre par courriel au gestionnaire de l'AESH**)

Nom : Prénom :

PIAL : Établissement :

Date(s) précise(s) de l'absence : du au inclus
ou le matin après-midi

Reprise du travail le :

Non repris à ce jour le :

MOTIF : joindre obligatoirement la ou les pièce(s) justificative(s)

- Arrêt de travail (**joindre l'avis d'arrêt de travail volet n°3 LISIBLE dans les 48 heures qui suivent le 1^{er} jour d'absence**)
- Garde d'enfant malade (Joindre le certificat médical) ¹
- Jours de fractionnement (dans la limite de deux journées par année scolaire) ¹
- Service non fait sans justificatif¹
- Concours : (Joindre la copie de la convocation) ¹
- Fête religieuse au titre du calendrier des fêtes légales :

¹ Avis du directeur(trice) de l'école ou du chef(fe) d'établissement :

Autorisation accordée

Autorisation refusée*

*Observation(s) et réserve(s) :

Date et signature

Absence prévisible : à formuler au plus tard une semaine avant l'absence - Absence imprévisible : à régulariser dans les plus brefs délais

CADRE RESERVÉ À LA DSDEN 93

¹ Décision du directeur académique/secrétaire général :

Autorisation accordée avec traitement sans traitement

Autorisation refusée

Date et Signature